

10 Faits divers & Justice

Accidents de la circulation à Franceville

Deux morts et des blessés graves

N.O.

Franceville/Gabon

DEUX graves accidents de la circulation viennent de se produire à Franceville, chef-lieu de la province du Haut-Ogooué, en l'espace de trois jours, faisant deux morts et des blessés graves.

Le premier accident ayant causé la mort de deux jeunes compatriotes a eu lieu le vendredi 03 février 2017, en matinée, lors d'une collision entre deux voitures, à hauteur de la base aérienne 02 de Mvengué, à quelques encablures de la ville.

Selon toute vraisemblance, l'un des conducteurs aurait mal négocié un virage, au point qu'il n'a pu éviter le véhicule venant dans l'autre sens, au moment du croisement. Le bilan du télescopage est sans appel : le chauffeur du Toyota Avensis, immatriculé C2 959 AA, Jerry Missangou, un compatriote âgé de 25 ans, ainsi qu'une jeune femme non identifiée qui se trouvait à ses côtés, sont morts sur-le-champ. Les trois autres occupants,



Photo : Nodège Ontounou

Le minibus a fait des blessés graves.

grièvement blessés, ont été conduits au Centre hospitalier régional Amissa Bongo pour y subir des soins appropriés.

Quant au Pik-up de marque Mazda DT 50, immatriculé BN 476 AA, son conducteur, Jean-Jacques Koumba, un compatriote de 44 ans, et un passager ont été grièvement blessés. Tous les deux ont été évacués à Libreville.

Comme si cela ne suffisait pas, le lundi 6 février 2017, à la mi-journée, un taxi bus de marque Toyota, immatriculé CH-279-AA, qui revenait de Sogafric avec à son bord 18 personnes,

dont des élèves du lycée Eugène Marcel Amogho, des militaires et quelques passagers civils, a terminé sa course contre la barrière de la résidence du gouverneur de la province du Haut-Ogooué. Selon les témoignages recueillis sur place, une défaillance mécanique serait à l'origine de cet accident. Il en résulte que le conducteur a perdu le contrôle de son véhicule. Les 18 passagers ont, pour la plupart, été blessés. Certains grièvement, comme une dame militaire qui a eu une double fracture au niveau du membre supérieur gauche.



Photo : Nodège Ontounou

Le chauffeur du véhicule Toyota Avensis est mort sur-le-champ.

Toutes les victimes ont été conduites d'urgence au Centre hospitalier régional Amissa Bongo, où elles ont subi des soins appropriés. « Dans la situation actuelle, après examen préliminaire, nous avons deux patients en phase de détresse. Nous sommes en train de les réanimer », nous a fait savoir le docteur Silvère Offobo.

Le chauffeur du taxi, un ressortissant malien dont l'identité ne nous a pas été communiquée, est sorti indemne de cet accident. « Nous roulions tranquillement vers la Cnss. C'est à ce niveau que le chauffeur a es-

sayé de rétrograder la vitesse pour aborder le tournant. Mais, subitement, nous avons entendu un grand bruit dans le moteur et nous avons vu le chauffeur se débattre avec la voiture, qui prenait déjà la direction de la résidence du gouverneur. J'ai su qu'on allait faire un accident et j'ai sauté par la fenêtre. C'est au sol que j'ai assisté au triste spectacle. Les gens criaient, et tout est allé très vite. Le taxi a violemment cogné le mur de la barrière du gouverneur. Et il y a eu du sang partout », a témoigné un autre passager, sorti lui aussi sain et sauf du véhicule.

Cambriolage au tribunal de première instance d'Oyem

Une importante somme d'argent et plusieurs effets sous scellés dérobés

A.NS.

Oyem/Gabon

RIEN ne va plus au tribunal de première instance d'Oyem, et pour cause ! Cette institution judiciaire est victime de cambriolages depuis quelques mois. Le dernier en date remonte au week-end dernier. Des individus non encore identifiés se sont introduits dans les locaux abritant l'administration, emportant une importante somme d'argent et plusieurs effets sous scellés, ainsi que le matériel de travail.

Selon une source judiciaire, les bandits, qui doivent bien connaître les lieux, ont profité de l'absence des gardiens et de l'obscurité qui règne à cet endroit pour opérer. Ainsi, après avoir escaladé la barrière de sécurité, ils se sont introduits à l'intérieur du bâtiment en cassant la grille de protection à l'aide d'un cric et d'un pied de biche. Un gros tournevis leur permettra ensuite de forcer la porte qui conduit à la salle d'audience. Tous ces outils ont été retrouvés sur place.

Le ou les malfrats ont également passé au peigne fin



Photo : Alexis Ndong Sima

La chambre des objets scellés a été épargnée par les voleurs.

la chambre des scellés et le bureau du greffier en chef, s'emparer de plusieurs dossiers qualifiés de sensibles et des enveloppes mises sous scellés contenant d'importantes sommes d'argent, ainsi que 6 ordinateurs.

Après leur forfait, ils se sont évanouis dans la nature, laissant derrière eux le matériel utilisé pour opérer.

Le cambriolage a été remarqué lundi matin, par un agent de sécurité au moment de prendre son service. Il a tout de suite joint le greffier en chef qui, arrivé quelques minutes plus tard sur les lieux, ne fera que constater les dégâts. Celui-ci a rapidement procédé à un inventaire des



Photo : Alexis Ndong Sima

Les pointes d'ivoire, qui rapportent pourtant gros, n'ont pas intéressé les malfrats.

biens endommagés et dérobés. De ce constat, il ressort que certains dossiers im-



Photo : Alexis Ndong Sima

Le matériel qui a permis aux bandits de cambrioler le tribunal d'Oyem.

portants tels que les documents (actes notifiés) sont portés disparus et/ou détruits. De même que 6 ordinateurs et des enveloppes contenant d'importantes sommes d'argent qui étaient sous scellés. Le greffier en chef trouve tout de même curieux que les malfrats n'aient pas touché au gros butin qui se trouvait dans le bureau, à savoir: plusieurs pointes d'ivoire et des fusils de chasse. De même qu'il ne comprend pas pourquoi les bandits n'ont pas jugé nécessaire d'amener avec eux le matériel qui leur a permis de perpétrer leur sale besogne.

Une enquête a été diligentée par l'ensemble des services judiciaires et de renseignements de la localité pour retrouver le ou les auteurs de ce cambriolage.

Faits d'ailleurs

France/Une ancienne boxeuse fait fuir un voleur

Lors d'une balade en voiture avec une amie, Myriam Lamare a été victime d'un vol à la portière. L'ancienne championne du monde de boxe a poursuivi l'auteur des faits et a finalement récupéré son sac de sport et son smartphone, tous deux dérobés. Elle s'est présentée ensuite au commissariat et a reconnu le voleur sur un fichier d'auteurs d'infractions. Ce dernier a été ensuite interpellé par les forces de l'ordre.

Afghanistan/Six humanitaires du CICR tués

Six personnels du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont été tués et deux autres sont portés disparus après une embuscade menée par des assaillants armés, hier. Les employés de l'ONG, trois chauffeurs et cinq officiers de terrain, circulaient à bord de trois véhicules siglés. Ils ont été attaqués à la sortie d'un village alors qu'ils allaient livrer des denrées pour la population dans le nord du pays.

France/Elle tue sa mère en la traînant en voiture

Une mère de famille, âgée de 51 ans, s'est disputée avec sa fille, âgée de 16 ans, alors qu'elle circulait en voiture dans les Pyrénées-Orientales. La quinquagénaire a stoppé son véhicule pour calmer l'adolescente. Mais cette dernière s'est allongée sur la route. Avec l'aide d'un autre automobiliste, la maman a tenté de la raisonner. Mais la jeune femme s'est levée brusquement et a pris le volant, avant de démarrer. Sa mère s'est alors accrochée au véhicule et a été traînée sur une centaine de mètres, avant de chuter et de mourir. Une enquête pour "homicide volontaire sur ascendant" a été ouverte.

Inde/Le mari jaloux décapite sa femme

Un homme résidant en Inde a surpris sa femme, âgée de 28 ans, en train de faire l'amour avec un autre homme dans les champs. Furieux, Narayan Singh, 38 ans, l'a décapitée puis a parcouru 8 km à pieds avec la tête coupée de son épouse dans sa main pour se rendre au poste de police. Le trentenaire avait déjà surpris sa femme à deux reprises en pleine relation sexuelle avec un autre individu. La dernière fois, il lui avait demandé d'arrêter sinon elle risquait de le regretter. Il a été placé en détention provisoire.

Rassemblés par JNE